

SOCIETE CANINE DU LOT ET GARONNE

Association loi 1901 - Affiliée à la Société Centrale Canine (Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture - Reconnue d'Utilité Publique)

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE avec attribution du CACS de la SCC ET DU CACIB DE LA FCI



DIMANCHE 15 AVRIL 2012

ROYAL CANIN

AGEN

ROYAL CANIN

PARC DES EXPOSITIONS d'AGEN

PARTICIPATION AUX FRAIS*

Le tarif dégressif n'est valable que si le propriétaire est le même pour tous les chiens engagés.

1 ^{er} chien (catalogue compris)	32 €
2 ^e chien (appartenant au même propriétaire)	28 €
3 ^e chien (appartenant au même propriétaire)	25 €
4 ^e chien et suivants (chacun)	20 €
Puppy, Vétéran (doivent être les derniers inscrits)	18 €
Meute (donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle)	55 €
A partir du 7 ^e chien en individuelle (pour les meutes)	11 €
Cage (sur réservation uniquement)	5 €
Chien ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé)	10 €
Lot et Classe Elevage, Paire, Couple**	10 €
Jeune présentateur**	8 €

**Engagements uniquement sur place le jour de l'exposition

*Adhérents SCLG à jour de la cotisation 2012 : -10%

Entrée des exposants : l'accusé de réception permet l'entrée d'une seule personne ; à partir de 2 chiens, une seconde entrée gratuite sera accordée

Nombreux prix et récompenses

VENTE DE CHIOTS :
05 53 67 49 79

Parking gratuit

CAGES : 5 €
sur réservation uniquement
Les exposants amenant leur cage
sont priés de ne pas empêcher
la circulation dans les allées
près des Rings

ANIMATIONS TOUTE LA JOURNÉE SUR LE RING D'HONNEUR

(all day animations in the ring of honor / animacion todo el dia en el ring de honor)

JUGEMENTS À DES HORAIRES PRÉCIS :
l'heure des jugements sera communiquée par courrier ou sur le site de
CEDIA, l'arrivée des chiens doit se faire 1 heure avant.

**SORTIE DES CHIENS AUTORISÉE APRES LES
JUGEMENTS POUR LES CHIENS NON CLASSÉS**

CADEAUX À CHAQUE EXPOSANT

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements ou les indisponibilités des juges

Monsieur Le Magnan assurera les confirmations des chiens jugés par les juges étrangers (sauf Mme Assenmacher et M. Deschuymère)

1^{er} groupe

Chien de Berger Croate, Bergers de Brie, de Picardie, Bobtail, Welsh Corgi,
Berger Bergamasque, Mudi, Puli, Pumi, Chien de Berger Polonais de Plaine Mme LARIVE
Berger Allemand M. MOULINIE
Spéciale berger des shetland,
chien de berger catalan, Berger des Pyrénées, Colley M. THEBAULT
Spéciale colley barbu M. VOILET
Chiens de Berger des Tatras, de la Serra de Aires, Roumains de Mioritza/ des Carpathes,
Spéciale Berger Australien,
Tchouvatch Slovaque, Berger de Russie Méridionale Mme KADIKE SKADINA
Bouvier des Flandres, Bouvier Australien, Bouvier des Ardennes M. ROMANO
Bergers Belges, Kelpie australien, Schipperke, Chien Loup Tchecoslovaque,
Bergers de Beauce, de Maremme et des Abruzzes, Komondor, Kuvasz,
Berger Hollandais, Chien Loup de Saarlos, Schapendoes, Border Collie,
Berger Blanc Suisse, Chien de Berger de Majorque, et reste du groupe M. LARIVE

2^e groupe

Pinsher, Affenpinscher, Schnauzer M. GAUVRIT
Spéciale Dogue Allemand Dr. BERENGER
Shar Pei, Boxer, Rottweiler, Dogues des Canaries, Majorquin, de Bordeaux,
Terre Neuve, Landseer, Hovawart, Léonberg Mme WOGAN
Mâtin et Montagne des pyrénées M. THEBAULT
Bulldog Anglais, Bullmastiff / Mastiff, Cane Corso, Mâtin Napolitain,
Castro Laboreiro, Serra Estrela, Mâtin de l'Alentejo Mme KADIKE SKADINA
Dobermann, Fila de San Miguel, Dogue Argentin, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol,
Sarplaninac, Aidi, St Bernard, Chiens de Berger d'Anatolie, du Massif du Karst,
d'Asie Centrale, du Caucase, Dogue du Tibet, Bouviers Suisses et reste du groupe M. VOILET

3^e groupe

fox terrier (poil lisse, poil dur), Américain Staffordshire Terrier, Bull Terrier,
Bull Terrier du Staffordshire, Terrier du Yorkshire M. GAUVRIT
Spéciale Airedales et terriers divers,
Terrier Révérend Russell / Jack Russell, Terriers d'Écosse, Jagd Terrier,
reste du groupe Mme MARCILLAUD

4^e groupe

Tout le groupe M. MASSA

5^e groupe

Chiens Nordiques, chien d'ours de carélie Mme ASSENMACHER-FEYEL
Spéciale Cirneco de l'Etna
Spitz Allemand et Japonais, Eurasier, Chien de Canaan, Basenji M. SEYMOUR
Spéciale Chow Chow M. KLEIN
Husky Sibérien, Malamute de l'Alaska, U Cursinu, Akita Américain, Akita, Hokkaido,
Kai, Kishu, Shiba, Shikoku, Italien Volpino, Chien du Pharaon, Chiens Nus Mexicain
et du Pérou, Podencos, reste du groupe M. LENEUF

6^e groupe

Spéciale Beagle Harrier, Harrier, Beagle MM. SECHET et CABASSOT
Griffons Vendéens, Basset Artésien Normand,
Basset Bleu de Gascogne Mme ASSENMACHER-FEYEL
Billy, Poitevin, Français, Grand Anglo Français, Bleus de Gascogne (Grand, Petit, Griffon), Gascon
Saintongeais, Anglo Français de Petite Vénérie, Ariégeois M. DESCHUYMERE
Porcelaine, Fauve de Bretagne (griffon, basset), Griffon Nivernais, Basset Hound M. VILLAC
Chien de St Hubert, Chien d'Artois, Chiens Courants Suisses,
Basset des Alpes, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback, reste du groupe M. ROUSSET

7^e groupe

Spéciale Braque Italien,
Gammel Dansk, Braque Allemand, Drahthaar, Stichelhaar, pudelpointer,
Braques de Weimar, de l'Ariège, d'Auvergne, du Bourbonnais, St Germain,
Braque Hongrois, Chien d'Arrêt Portugais M. WITZMANN
Spéciale Braque Français (Gascogne, Pyrénées),
Setter Anglais M. GASIOT
Spéciale Epagneul Breton M. VILLAC
épagneul de Munster, Langhaar, Epagneuls Bleu de Picardie, Picard, Français,
de Pont Audemer, de St Usuge, à Perdrix de Drente, Chien d'Arrêt Frison,
griffon Korthals, Chien d'Arrêt Italien à Poil Dur, Barbu Tchèque,
Griffon d'Arrêt Slovaque, Pointer M. CABRAL MONTEIRO
Perdigueros de Burgos, Setter Gordon, Irlandais, Reste du groupe M. JANEIRO

8^e groupe

English Springer Spaniel, Cocker Anglais, Cocker Américain, Irish Water Spaniel
Petit Chien Hollandais de Chasse au Gibier d'Eau Mme BOLZE
Golden Retriever, Retriever du labrador, Chien d'eau Espagnol, Barbet,
Chiens d'Eau (romagnol, frison, portugais, américain) Mme RAULT
chien d'oysel allemand, Reste du groupe M. ARUE

9^e groupe

Coton de Tuléar, Chien Chinois à Crête, Chihuahua, Carlin, Terrier de Boston M. KLEIN
Spéciale Bouledogue Français Dr. PARSON
Shih Tzu M. SEYMOUR
Bichons, Petit Chien Lion, Caniche, Griffon Belge, Bruxellois, Petit Brabançon,
Chiens du Tibet, King et Cavalier King Charles Spaniel, Epagneul Pékinois et Japonais,
Épagneul Nain Continental, Petit Chien Russe, Reste du groupe Mme MERY

10^e groupe

Lévriers Afghan, Saluki, Greyhound Mme LARIVE
Petit Lévrier Italien, Lévrier Hongrois, Lévrier Polonais M. SEYMOUR
Barzoi, Lévrier Irlandais, Lévrier Écossais, Lévrier Espagnol,
Azawakh, Sloughi, Whippet et reste du groupe M. BRASSAT LAPEYRIERE

L'engagement par Internet est recommandé : <http://cedia.fr>
 Paiement par carte bancaire sécurisé

VOS ENGAGEMENTS DEVRONT ÊTRE ENVOYÉS À :
(entrance fee sent to / inscripciones a mandar a)

CEDIA - Exposition d'Agén - 31230 COUEILLES
Accompagnés obligatoirement :

- du montant des frais (établis à l'ordre de la S.C.L.G.)
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe Champion ou Travail
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux appartenant à la 2^e catégorie
- **Etrangers : paiement par mandat international uniquement -**
(foreigners : international money order only / extranjeros : giro postal unicamente)

Tout engagement incomplet sera retourné

CSAU juge par Monsieur DELPECH J.C

15 EUROS

**Joindre pedigree et carte d'identification
à l'engagement**

Confirmation seule : Samedi 14 Avril
(voir en dernière page)

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS
(Closing date / fecha de cierre)

LE 25 MARS 2012 - CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 9h00

LOGEMENT – Des cages seront mises à la disposition des propriétaires qui en auront acquitté les frais. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS – Les chiens non classés pourront sortir après les jugements. Sortie des chiens classés à 17h00. Une cafétéria sera installée dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements, b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition, c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le règlement des engagements par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de la Société Canine du Lot et Garonne doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Tout engagement sans règlement sera retourné Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture est fixée au 25 mars 2012. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1),
«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'eutectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»

(Voir liste des pays signataires sur le site : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.
Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.
Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} «Excellent» (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif «Excellent» à condition d'être de mérite exceptionnel.
La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, Américan Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International
Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr. 9 : Epagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 78 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

- ceux qui auront fait une fausse déclaration

- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine

- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

L'engagement par internet est recommandé : <http://cedia.fr>
Les inscriptions par fax ou par mail ne sont pas acceptées

Renseignements : 05 53 67 49 79

• Pour vous engager à l'exposition :

(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

- remplissez la grille d'engagement et le volet de calcul et signez l'attestation en 4^e page
- envoyez la feuille à **CEDIA - exposition de Agen - 31230 COUEILLES**, accompagnée de :
 - son règlement libellé à l'ordre de la **SCLG** (chèque bancaire ou mandat - **pour les étrangers, mandat cash uniquement**).
 - Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés.
 - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion (voir au verso)
 - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie

• Pour vous engager à la séance de confirmation seule :

remplissez le bulletin d'inscription au dos, et renvoyez-le accompagné de son règlement à l'ordre de la SC Lot et Garonne à Marina MONCLUS - Calcat - 47440 PAILLOLES

OU, pour l'exposition comme pour la séance de confirmation, inscrivez-vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé (recommandé)
LES ENGAGEMENTS PAR FAX OU PAR MAIL SERONT REFUSÉS,
LES ENGAGEMENTS INTERNET NON PAYÉS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en Classe OUVERTE ou JEUNE suivant son âge.

- Attention ! Any dog for whom a class has not been designated on the entry form will be automatically registered in the Open class or Junior class according to its age.
- Cuidado ! Los perros cuya clase no esta precisada seran automaticamente inscritos en la Clase Abierta o Joven segun su edad

L'ENVOI D'ESPÈCES EST RIGOREUSEMENT INTERDIT

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 25 Mars 2012

Lot et Classe Elevage, Paire, Couple, Concours Jeune Présentateur : inscription sur place au secrétariat le jour de l'exposition

Recopiez très lisiblement et soigneusement tous les renseignements dans la partie ci-dessous qui servira à l'édition du catalogue.

N° tatouage ou transpondeur (Microchip - ID) : _____

N° Livre d'Origines (n° en el Libro de Origen. - Registration number) : _____
Avec indication de ce livre - nombre de libro - Mention of origin Book

Nom du chien (nombre del perro - Name of the Dog) : _____

Race (Raza - Breed) : _____

Taille (Tamaño - Size) : _____ Couleur (Color - Colour) : _____ Poil (Pelo - Hair) : _____ Poids (Peso - Weight) : _____

Date de naissance (Fecha de nacimiento - Birth date) : _____ Sexe (Sexo - Sex) : _____

Nom du père (Nombre del padre - Name of the Sire) : _____

Nom de la mère (Nombre de la madre - Name of the Dam) : _____

Producteur (Nombre del productor - Breeder's name) _____
(propriétaire de la lice à la saillie - Proprietario de la madre en el momento de la monta - Owner of the Dam at time of the mating)

Propriétaire (Nombre del propietario - Owner's name) **M. Mme Mlle** _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Confirmation avec exposition

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
Ne Concourant pas Meute Cage

CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ÊTRE ENGAGÉ
CLASES EN CUALES PUEDE INSCRIBIR SU PERRO
CLASSES INTO WHICH THE DOG CAN BE ENTERED

Tarifs en 1^{er} page - Tarifas en primera pagina - Fees on 1st page

(voir définition des classes dans le règlement -
definición de la clases en el reglamento - see regulation)

CLASSES D'ENGAGEMENT

Somme adressée
suma enviada
Amount sent

- Intermédiaire** (15 à 24 mois, meses, months).....
- Ouverte** (âge minim 15 mois).....
Abierta (edad min.15 Meses) - Open (at least 15 months)
- Travail** (âge minim. 15 mois - voir au dos)
Clase de Trabajo (edad min. 15 Meses - ver a dorso)
Working class (at least 15 months - See overleaf)
(Les Classes Intermédiaire, Ouverte et Travail concourent entre elles pour l'attribution du CACS.)
(Las clases intermedia, abierta y trabajo compiten para la obtencion del CACS).
(Intermédiaire, Open and Working Class compete together for the CACS)
- Champions de Beauté** (âge minim. 15 mois - voir au dos).....
Beauty Champion (at least 15 months - See overleaf) - Campeon (ede min.15 Meses)
(Les Classes Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion concourent entre elles pour l'attribution du CACIB)
(Las clases intermedia, abierta, trabajo y Campeon compiten para la obtencion del CACIB).
(Intermédiaire, Open, Working and Champion Classes compete together for the CACIB)
- Puppy** (6 à 9 mois).....
(6 - 9 Meses, 6 - 9 months)
- Jeunes** (9 à 18 mois)
Joven (9 - 18 Meses) - Junior (9 - 18 months)
- Vétéran** (à partir de 8 ans).....
AUCUN CHIEN NE PEUT ÊTRE ENGAGÉ SIMULTANÉMENT DANS LES CLASSES CI-DESSUS DÉFINIES
NO SE PUEDE INSCRIBIR UN PERRO SIMULTANAMENTE EN LAS CLASES ARRIBA CITADAS
NO DOG CAN BE ENTERED SIMULTANEOUSLY IN THE ABOVE CLASSES
- Meute**
Jauría - Packs
- Chien supplémentaire de la meute**
perro adicional en la jauría - Supplementary dog in Pack
- Chien ne concourant pas**
Perro que no compete - No competing dogs

N° de votre carte d'adhérent 2012..... **SOUS-TOTAL**

- Carte accompagnateur** : x 4 €
1 Carte accompagnateur offerte pour le 2^e chien
- Cage** : x 5 €
- Confirmation seule sans exposition (28 €)**.....
- Adhésion SCLG (20 €)**.....

TOTAL

Mode de paiement

- 1 Chèque bancaire ou postal à l'ordre de la SCLG
- 2 Mandat cash
- 3 Mandat international

Réservé à la Société

N° d'arrivée :

RENSEIGNEMENT À FOURNIR POUR LES INSCRIPTIONS EN CLASSE TRAVAIL ET CHAMPION

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS)

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant le 25/03/2012)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{er} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre.

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents..

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 25 Mars 2012. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

(JOINDRE OBLIGATOIREMENT COPIE DES JUSTIFICATIFS)

liste des hotels et accès

ALTAÏR

Gaussens
47520 LE PASSAGE
Tél 05.53.96.20.64
Fax 05.53.96.68.07

CAMPANILE

Av. André Tissidre
47000 AGEN
Tél 05.53.68.08.08
Fax 05.53.98.32.46

COMFORT INN

Gaussens
47520 LE PASSAGE
Tél 05.53.96.36.35
Fax 05.53.96.37.36

DU LAC

Chemin de Riols
47550 BOË
Tél 05.53.67.83.83
Fax 05.53.67.86.87

B&B

ZAC Agen Sud
Tél 08.92.78.80.01
Fax 05 53 98 69 00

ETAP HOTEL

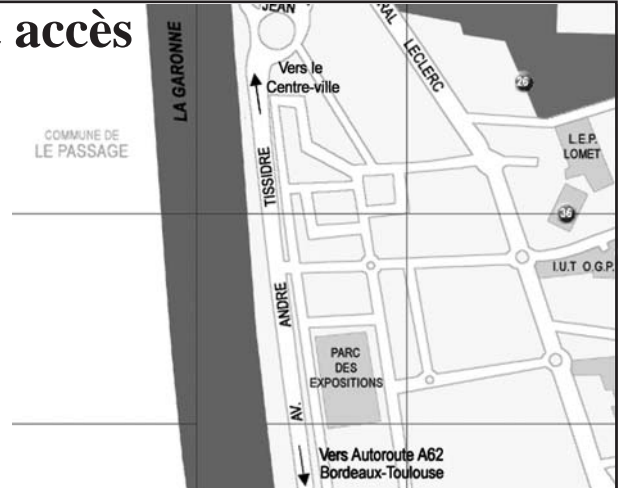
Le Caillou
47520 LE PASSAGE
Tél 05.53.69.59.99
Fax 05.53.98.04.49

FORMULE 1

Gaussens
47520 LE PASSAGE
Tél 08.91.70.51.54

1^{re} CLASSE

Rue du Midi
47000 AGEN
Tél 08.92.70.70.28
Fax 05.53.68.28.71



ATTESTATION - CERTIFICATE

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Canine de Lot et Garonne de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de

telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

I declare that the information I have given on this form, is to the best of my knowledge, true.

I accept without reservation all the articles within the regulations governing this Dog Show. In consequence, I exonerate the organising Society of any liability for accidents (Wounds, thefts, diseases and damages) to my dog or caused to it or to myself by a third party.

I certify on my honour that neither my dog nor my kennels is, to my knowledge, on the day on which this document has been signed, is suffering from any contagious disease. I further undertake, that in the time between the date of signature and the date of the Show, if any such disease should manifest itself, I will not present myself or my dog at the Show Ground.

In the event of any misrepresentation on my part, I agree that all necessary sanctions under the above mentioned regulations, should be applied, in particular, the immediate disqualification of my dog and the eventual exclusion of myself and my dog from future events, sponsored by the SCC.

Signature :

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE DU SAMEDI 14 AVRIL

à renvoyer, accompagné de votre règlement à Marina MONCLUS - Calcat - 47440 PAILLOLES

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Tarif de l'engagement : 32 € à l'ordre de la Société Canine du Lot et Garonne.

Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception